

Envoi : 12/09/2017
Réception par le Préfet : 12/09/2017
Publication : 15/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-8-5-3

Séance du vendredi 8 septembre
2017

FONDS CANTONAL D'INVESTISSEMENT (FCI) CINQUIEME PROGRAMMATION 2017

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. HABIG, SCHELLENBERGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-1-2 du 14 octobre 2016 relative à la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016 et à la validation des autorisations de programme du Fonds Cantonal d'Investissement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016, relative à la création du Fonds Cantonal d'Investissement et à l'adoption de son règlement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-5-2 du 17 mars 2017, relative au budget de la politique de l'Action territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie les 30 juin et 4 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de la modification du montant de la subvention de 6 000 € allouée pour le dossier FCI 00162 : Acquisition de chambres froides pour le périscolaire de la commune d'ORBEY, pour un montant final de 5 000 €,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 304 110 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération,
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de travaux. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F231, sont détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité